

**COUPS DE POING
COUPS DE COM
SYNDICATS.COM**

Certaines organisations syndicales concurrentes, dites « « « Réformistes » » », préfèrent visiblement les opérations de com, les opérations « coup de poing », à une réflexion de fond.

Tenant de masquer leur rôle destructeur dans le dossier des retraites en ouvrant ainsi de grossiers contre-feux, ces OS prétendent avoir découvert les Lignes Directrices de Gestion (LDG) (après avoir néanmoins participé assidûment à 4 GT fin 2019). Ces LDG sont la conséquence de la suppression des CAP mutations (en 2020) puis promotions en 2021, suite à l'adoption de la loi dite de « transformation de la fonction publique » que l'USD-FO a toujours dénoncée.

Manifestement, ces syndicats sont si proches des différents pouvoirs en place qu'ils tentent de faire croire que tous les syndicats sont construits à leur image.

Nous disons amicalement à nos camarades : lorsqu'une loi, même défavorable, est adoptée (le 6 août 2019), elle trouve à s'appliquer à toutes les administrations.

Tenter de faire croire qu'il suffit de voter contre en CTR pour qu'elles ne s'appliquent pas est une insulte à l'intelligence des agents des douanes. D'ailleurs, les 3 autres points à

l'ordre du jour des CTR des 21 et 29 janvier ont fait l'objet d'un vote unanime contre de toutes les OS. Pourtant, ces 3 points ont été adoptés en l'état car... l'administration dispose d'une voix prépondérante au final. Ce qu'aucune OS sérieuse ne saurait ignorer. Nous mettons quiconque au défi de démontrer le contraire.

Si elle était farouchement opposée à la « loi fonction publique », l'USD-FO, quant à elle, a préféré lutter jusqu'au dernier moment (avec succès) pour obtenir des modifications qui nous tenaient à cœur :

- *Non-application de la clause des 2 ans minimum pour les actuels stagiaires (mesure obtenue en intersyndicale).*
- *Inclusion des RI et services Masse comme services de faible attractivité.*
- *50 points obtenus pour tous les services de Roissy et Orly (mesure obtenue par la seule USD-FO).*
- *La durée maximale d'affectation est portée à 10 ans (au lieu de 7) pour nombre de postes de chefs de service (mesure obtenue par la seule USD-FO).*

Nous profitons de l'occasion pour inviter à nouveau les mêmes camarades à la plus grande circonspection avant l'adoption des lois :

TOUT PARTICULIÈREMENT SUR LE DOSSIER DES RETRAITES CAR DE TRÈS NOMBREUX DOUANIERS SERONT GRAVEMENT PÉNALISÉS, A COMMENCER PAR LES AGENTS DES DOUANES AYANT EXERCÉ OU EXERÇANT EN SURVEILLANCE.